
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 août 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1309

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 août 2022 en retirant le point 20.032 et en y ajoutant les points 30.023 et 50.001 à 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1310

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1311

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de déneigement clé en main du boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 107,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19289;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 705,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 281 116,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les excavations Payette ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1224922004

CE22 1313

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des manteaux et des salopettes d'hiver, pour une somme maximale de 460 884,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19357;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 261,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement de Sécurité Universel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229106001

CE22 1314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 099 075,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19130;
- 3- d'autoriser une dépense de 419 815,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227482010

CE22 1315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans par laquelle Innotex inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits de combat et des services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations, pour une somme maximale de 10 564 236,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19163;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1223838001

CE22 1316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par lesquelles Roland Grenier construction ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux généraux d'entretien pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 6 605 621,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19319;

Firme	LOTS	Montant (taxes incluses)
Roland Grenier construction ltée	1	1 280 576,14 \$
Roland Grenier construction ltée	2	2 263 144,15 \$
Roland Grenier construction ltée	3	665 630,63 \$
Roland Grenier construction ltée	4	2 396 270,27 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 660 562,12 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Roland Grenier construction ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227157007

CE22 1317

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle Techno Feu inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18954;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Techno Feu inc.	Lot # 1	21 291 707,83 \$
Techno Feu inc.	Lot # 2	22 042 011,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 8 666 743,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225382019

CE22 1318

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 15 mois et demi pour les lots 4 et 7, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19367;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses	Nombre de soumissionnaires par lot
Lot 4: Charbon actif en poudre	Brenntag Canada inc.	323 079,75 \$	2
Lot 7: Silicate de sodium	Univar Solutions Canada Ltée	354 283,17 \$	2

- 2- d'autoriser une dépense de 67 736,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 4 et 7 pour la durée des ententes;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brenntag Canada inc. et Univar Solutions Canada Ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et d'une durée de 15 mois et demi pour le lot 8, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19367;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses	Nombre de soumissionnaires par lot
Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	1 497 434,40 \$	1
Lot 2: Aluminate de sodium	Kemira Water Solutions Canada inc.	302 177,30 \$	1
Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	Kemira Water Solutions Canada inc.	313 479,34 \$	1
Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	Kemira Water Solutions Canada inc.	2 605 540,46 \$	1
Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	Sel Windsor ltée	1 250 225,50 \$	1
Lot 8: Soude caustique liquide (50%)	Univar Solutions Canada ltée	322 826,81 \$	1

- 3- d'autoriser une dépense de 629 710,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8 pour la durée des ententes;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor ltée. et Univar Solutions Canada ltée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227100004

CE22 1319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19388 et au tableau de prix reçus joint :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 566 949,91 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	1 976 443,25 \$
Mines Seleine, une division Sel Windsor ltée	Groupe A (Sel régulier)	2 910 996,84 \$
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	11 801 538,17 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 051 185,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1224338002

CE22 1320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 par laquelle STI maintenance inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), pour une somme maximale de 3 408 401,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19373;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
STI Maintenance inc.	Lot 1	526 493,52 \$
STI Maintenance inc.	Lot 2	822 521,95 \$
STI Maintenance inc.	Lot 3	1 927 164,96 \$
STI Maintenance inc.	Lot 4	132 221,25 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de STI Maintenance inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1225035002

CE22 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'enlèvement de cinq réservoirs souterrains de produits pétroliers avec la gestion des sols excavés contaminés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 193,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15839;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 038,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1225374002

CE22 1322

Vu la résolution CA22 28 159 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en date du 5 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat 2018-03 accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0081), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1207474016

CE22 1323

Vu la résolution CA22 28 160 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genenviève en date du 5 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier le contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0082), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1207474017

CE22 1324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 999 999,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475922;
- 3- d'autoriser une dépense de 599 999,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1228848017

CE22 1325

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 10 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 292 520,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475923;
- 3- d'autoriser une dépense de 458 504,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1228848018

CE22 1326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) et d'architecture de paysage, dans les rues Tupper et du Sussex, dans l'avenue Hope, dans le boulevard René-Lévesque, dans le parc Hector-Toe-Blake et dans la place Henri-Dunant, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 307 457,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 404230;
- 3- d'autoriser une dépense de 930 745,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 823 745,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Constructions H2D inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1227231052

CE22 1327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 215 035,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21003-177690-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 182 255,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227482015

CE22 1328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 1- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le Lot 2 - Travaux civils et béton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 840 661,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22013-189804-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 242 033,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 394 267 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227482016

CE22 1329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90^e Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 434,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10390;
- 3- d'autoriser un montant de 1 101 515,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 449 030,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1226945001

CE22 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 268 058,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15763;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 567 014,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229057004

CE22 1331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 398 366,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466711;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 300 234,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 861 232,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 2 086 662,83 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 814 489,41 \$ + contingences : 272 173,41 \$), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Westmount en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 222 243,28 \$, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 \$ + contingences : 23 312,99 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1227231053

CE22 1332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la rue Jarry Est, à l'intersection de de la rue Crémazie Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 886 616,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327807;
- 2- d'autoriser une dépense de 132 992,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 232 057,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227231055

CE22 1333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM22 0607 qui approuve un projet de convention par lequel Mitacs en partenariat avec l'Université de Montréal, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en place et la coordination du déploiement du projet « Espace Intervenants » dans les six territoires d'inclusion prioritaires, pour une somme maximale de 171 829 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale – Direction, Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (SDIS-BINAM) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228122001

CE22 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022, par lequel Société de développement social s'engage à fournir à la Ville ses services pour assurer la poursuite des activités d'intervention de la Halte-chalet de Favreau, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 766 667 \$, toutes taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228341001

CE22 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2021 dans le cadre du contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 \$ à 4 633 794,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1220029005

CE22 1336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif St-Jean-Vianney, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 084 513,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19064;
- 3- d'autoriser une dépense de 162 676,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 124 719,02 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1228516001

CE22 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Aqua Data inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts par caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 209 157,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19251;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Aqua Data inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227851001

CE22 1338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lemay CO inc., en collaboration avec CIMA+, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception du réaménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 837 637,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19321;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 763,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 55 129,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228197002

CE22 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des contrats cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, avec option de renouvellement du contrat d'une année, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19310;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP Inc	contrat A	3 421 884,51 \$
FNX-Innov inc.	contrat B	3 827 003,24 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 102 656,54 \$ pour le contrat A et de 114 810,10 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. (Contrat A) et FNX Innov inc. (Contrat B) ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225072002

CE22 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 572,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'étude de trois options préférentielles supplémentaires dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Atelier Civiliti inc., visant l'élaboration d'options de réaménagement du passage et du secteur Rockland (CM20 1037), majorant ainsi le montant maximal du contrat de 446 858,96 \$ à 481 431,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1229657001

CE22 1341

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1225842002

CE22 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'avenant à l'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1221019002

CE22 1343

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord de la rue Bridge, à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à Hydro-Québec, à des fins d'assemblage pour la construction du Poste des Irlandais, un terrain constitué de ruelles non ouvertes, d'une superficie d'environ 1 588,2 mètres carrés, constitué les lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Bridge, à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville de Montréal deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour un montant de 267 999 \$, plus les taxes si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1228290001

CE22 1344

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis dans l'immeuble situé aux 5660-5696, rue Sherbrooke Est, qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique (PVM) Dickson, lesquels sont identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2022-082 de la STM.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1227945005

CE22 1345

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM21 1195;
- 2- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de la propriété située aux 10131-10133, boul. Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, constituée du lot 1 412 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 434 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec conformément à l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes*;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 540 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1206037002

CE22 1346

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 2 378 071 et 2 378 291, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue Albert-Prévost et le boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 142 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227723003

CE22 1347

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la modification apportée à la superficie de l'assiette de servitude d'utilité publique du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CM22 0110), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1217723004

CE22 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de prêt d'espaces, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial de Wellington, pour l'utilisation des paliers supérieurs 8 et 9, du stationnement Ethel, situé au 4000, rue Ethel, dans l'arrondissement de Verdun, pour la tenue d'activités et d'événements ponctuels durant la saison estivale 2022, pour une période de six mois, débutant le 1^{er} mai 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, représentant un montant de subvention d'environ 173 693 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1225323003

CE22 1349

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Théâtre B.T.W. inc., à des fins administratives, les locaux numéros 432 et 460 d'une superficie d'environ 2 927,46 pieds carrés (271,97 mètres carrés), de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, moyennant un loyer total de 61 052,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1228682006

CE22 1350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2022, les locaux 314, 315 et 317 situés dans l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 1 779,81 pieds carrés (165,35 mètres carrés), à des fins d'activités socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1228682005

CE22 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2022, les locaux 426 et 426-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 907,72 pieds carrés (84,33 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 53 578,92 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1228682004

CE22 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 11 ans, neuf mois et huit jours à compter du 22 février 2020, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés situé au 1669, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 263 145,60 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus à la modification de bail;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire d'un montant de 53 059,32 \$, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles vers le Service de la stratégie immobilière pour l'année 2022;
- 3- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant récurrent de 20 997,50 \$, net de taxes, pour l'année 2023 et les suivantes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1224565005

CE22 1353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, le local 215 d'une superficie d'environ 32 mètres carrés (347 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 91 254,67 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1226025005

CE22 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 148501 Canada inc., à des fins commerciales, le local 220 d'une superficie d'environ 102 mètres carrés (1 100 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2022, moyennant un loyer total de 289 266,59 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1226025006

CE22 1355

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ) pour la programmation 2022-2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1222988002

CE22 1356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1225329001

CE22 1357

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 21 250 \$ à la compagnie de théâtre Le Carrousel pour réaliser une mise à jour du programme fonctionnel et technique du projet du Cube dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1228080005

CE22 1358

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 12 994 \$ à Oboro Goboro pour réaliser un audit technique des locaux situés au 3995-4001, rue Berri, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1228080004

CE22 1359

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 67 487 \$, pour l'année 2022, à Médecins du monde pour le projet « Accompagnement social inclusif et adapté aux personnes migrantes à statut précaire de la région de Montréal » dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour déployer un projet soutenant les migrants à statut précaire et sans statut d'immigration;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1227065001

CE22 1360

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 19 550 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour réaliser une mise à jour de son programme fonctionnel et technique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1228080003

CE22 1361

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 500 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de l'édition 2022 de la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1222937004

CE22 1362

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier la convention de contribution financière de 249 000 \$ accordée à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord), approuvée par la résolution CG20 0591, relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables » dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020;
- 2- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 249 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1208379002

CE22 1363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 232 000 \$ à Centre socioéducatif pour la réalisation du projet « Accompagnement aux métiers d'urgence » pour les années 2022 et 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour la période de septembre 2022 à décembre 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1229461006

CE22 1364

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 50 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, qui se tiendra du 23 au 28 août 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1227953006

CE22 1365

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 15 000 \$ et un soutien technique estimé à 5 000 \$ à Festival de films Cinemania pour la tenue du projet Luxembourg qui se déroulera du 2 au 13 novembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière et un projet de convention technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1226370002

CE22 1366

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2022, au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1229278001

CE22 1367

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 3 400 000 \$ à Services Communautaires pour Réfugiés et Immigrants pour l'acquisition et la conversion en 12 unités d'un immeuble situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1229499004

CE22 1368

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEF C au plan D-1 Mont-royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1227723006

CE22 1369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 25 août 2022 jusqu'au 25 août 2027, à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227999004

CE22 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 13 juin 2027, à l'égard de la fixation du montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227999003

CE22 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 25 août 2022 jusqu'au 25 août 2027, concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227999005

CE22 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1229622001

CE22 1373

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre « Contrat 1 » de services professionnels en ingénierie et domaines complémentaires pour la réalisation de projets au parc Jean-Drapeau à Les services EXP inc., au montant de 4 924 034,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, aux prix et conditions de sa soumission datée du 13 juin 2022, conformément à l'appel d'offres public 20220406PUBSP.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1229294002

CE22 1374

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre « Contrat 2 » de services professionnels en ingénierie et domaines complémentaires pour la réalisation de projets au parc Jean-Drapeau à Bouthillette Parizeau inc., au montant de 5 156 916,18 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, aux prix et conditions de sa soumission datée du 13 juin 2022, conformément à l'appel d'offres public 20220406PUBSP.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229294003

CE22 1375

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre « Contrat 1 » de services professionnels en architecture, architecture de paysage et domaines complémentaires pour la réalisation de projets au parc Jean-Drapeau à Lemay Co inc., au montant de 3 876 727,05 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, aux prix et conditions de sa soumission datée du 27 juin 2022, conformément à l'appel d'offres public 20220407PUBSP.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229294004

CE22 1376

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre « Contrat 2 » de services professionnels en architecture, architecture de paysage et domaines complémentaires pour la réalisation de projets au parc Jean-Drapeau à Réal Paul Architecte inc., au montant de 3 619 340,57 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, aux prix et conditions de sa soumission datée du 27 juin 2022, conformément à l'appel d'offres public 20220407PUBSP.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229294005

CE22 1377

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à conclure une entente-cadre de services professionnels avec Architecture49 inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture, architecture de paysage et domaines complémentaires pour la réalisation de projets au parc Jean-Drapeau (contrat 3), pour une somme de 3 262 547,85 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, aux prix et conditions de sa soumission datée du 27 juin 2022, conformément à l'appel d'offres public 20220407PUBSP.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1229294006

CE22 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1227862002

CE22 1379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1227862003

CE22 1380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du Plan Climat 2020-2030 de Montréal au Prix Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la catégorie Municipalité et développement durable;
- 2- de donner officiellement son appui au dépôt de la candidature du Plan Climat 2020-2030 au Prix Mérite municipal 2022;
- 3- d'autoriser M. Sidney Ribaux, directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à déposer la candidature du Plan Climat 2020-2030 et à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1229592001

CE22 1381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'appuyer le dépôt de candidature du parc Pierre-Dansereau au Prix du Mérite municipal 2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la catégorie Aménagement du territoire et Urbanisme;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) à déposer au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1229657002

CE22 1382

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 30 août au 7 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1227317024

CE22 1383

Il est

RÉSOLU :

de corriger le montant établi aux fins de l'émission d'un reçu officiel pour l'impôt sur le revenu à la firme 9118-0281 Québec inc. (CE22 0869), au nouveau montant de 22 932 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1214338005

CE22 1384

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 757,97 \$ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'itinérance, de l'accessibilité universelle, de la condition féminine, de la jeunesse et des personnes âgées, afin de participer à la mission « Projet Coopération Paris-Montréal sur l'itinérance » à Paris, du 12 au 19 septembre 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1229687001

CE22 1385

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière, trois subventions du Ministère des Transports du Québec relativement au versement d'une aide financière de 453 000 \$ à la Ville de Montréal aux fins de réaliser les projets pilotes reconnus admissibles, et devant être complétés avant le 24 mai 2024, soit :
 - Apaisement des manœuvres de virage à gauche;
 - Implantation d'îlots de refuge à mi-traversée;
 - Bonification des vélorues en milieu urbain;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 163 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de ces projets pilotes;
- 3- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité - Direction des projets d'aménagement urbain pour gérer la mise en application des engagements de la Ville à cette fin;
- 4- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1228862001

CE22 1386

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 499 439 \$, sur trois ans, en provenance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), pour la réalisation du projet « La Nature près de chez vous », entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus/dépenses de 499 939 \$, réparti sur la durée de la convention, et couvert par la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du Service de l'Espace pour la vie à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1229442002

CE22 1387

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 5 000 000 \$ en provenance des dépenses de contributions vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations de la division Sécurité publique « Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)/Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) » ainsi que l'achat de carburant par le SPVM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1225382024

CE22 1388

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsumt inc. et Aecom Tecsumt inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 677 146,25 \$ à 792 146,25 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1226684007

CE22 1389

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour au montant de 1 000 000 \$ plus taxes, en capital, intérêts et frais du recours intenté par Les constructions Lavacon inc. contre la Ville, de la demande reconventionnelle de la Ville et des demandes en garantie et en arrière-garantie de la Ville liées au projet de mise aux normes de l'aréna Pierre « Pete » Morin dans le dossier judiciaire portant le numéro 500-17-091663-156, ainsi que les règlements hors cour négociés dans les dossiers portant les numéros 500-17-080753-141, 500-17-081390-141, 500-17-080386-132 et 500-22-204059-136;
- 2- d'approuver le document Transaction et engagement négocié avec Les constructions Lavacon inc.;
- 3- d'autoriser la cheffe de la division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer le document Transaction et engagement ainsi que tous les documents permettant de donner effet aux règlements hors cour;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1228961003

CE22 1390

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes afin de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de réaliser les mandats de consultation en cours confiés par le conseil municipal et le comité exécutif;
- 2- d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 500 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal »;
- 3- d'approuver une augmentation de 500 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'OCPM pour l'année 2022;
- 4- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1221079005

CE22 1391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement hors cour de deux recours entrepris par l'employé matricule 526335888;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tout document requis à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1223302004

CE22 1392

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1220025007

CE22 1393

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1220025008

CE22 1394

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1220132002

CE22 1395

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution intitulée « Résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1212836001

CE22 1396

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt », apparaissant à l'annexe A – Liste des règlements abrogés.

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution intitulée « Résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1212836002

CE22 1397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution intitulée « Résolution modifiant divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1222836002

CE22 1398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 \$, incluant les taxes, pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1227945004

CE22 1399

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-210 autorisant un emprunt de 5 159 371 \$ pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1227945006

CE22 1400

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 \$, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 15 ans pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1227945007

CE22 1401

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 90-58-103 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Kirkland (90-58), adopté le 1^{er} août 2022 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1229533006

CE22 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 8 afin d'accorder la gratuité de 384 espaces tarifés situés dans l'autoparc n° 243 (Parc Angrignon) dans le cadre de l'évènement « L'OSM dans les parcs SiriusXM – Angrignon » entre le jeudi 18 août 2022 à 8 h et le samedi 20 août à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1220335001

CE22 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination sans appel de candidatures de Mme Julie Jodoin à titre de directrice à Espace pour la vie dans la fourchette salariale FM12 (146 433 \$ - 183 044 \$ - 219 653 \$), à compter du 17 août 2022, selon l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1228451005

CE22 1404

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Nicolas Gruyer au poste de directeur du Biodôme, dans la fourchette salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 17 août 2022 ou toute autre date déterminée entre les deux parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service Espace pour la vie à signer le contrat de travail au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1226991002

CE22 1405

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Valérie Beaulieu au poste de directrice du Service de la culture, dans la fourchette salariale FM11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 17 août 2022 ou toute autre date déterminée entre les deux parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice générale adjointe, Qualité de vie, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1226991001

Levée de la séance à 10 h 33

70.001

Les résolutions CE22 1309 à CE22 1405 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.
